

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France spécialité bâtiment de France du ministère de la culture

NOR : MICB2233353A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 30 novembre 2022, l'article 13 de l'arrêté du 25 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France spécialité bâtiment de France du ministère de la culture, est modifié comme suit :

Au lieu de :

« L'épreuve écrite d'admissibilité des deux concours (externe et interne) se déroulera le 20 mars 2023 en région Ile-de-France.

L'épreuve orale d'admissibilité des deux concours (externe et interne) aura lieu en région Ile de France à partir du 1^{er} octobre 2023. »

Lire :

« L'épreuve écrite d'admissibilité des deux concours (externe et interne) se déroulera le 20 mars 2023 en région Ile-de-France.

L'épreuve orale d'admission des deux concours (externe et interne) aura lieu en région Ile-de-France à partir du 1^{er} octobre 2023. »